



# PLANIMETRE

## Panneaux d'affichages de 2 m<sup>2</sup>

### Présentation

Saint Martin de Fontenay connaît une multiplication des animations se déroulant sur son territoire, qu'elles soient associatives, culturelles ou sportives.

Afin de répondre au besoin d'informer la population, Saint Martin de Fontenay dispose de 5 panneaux d'affichage publicitaire de 2 m<sup>2</sup> dans la ville avec une face disponible :

- Rue de Biganos à l'entrée de la ville
- Rue de Biganos sur le parking de l'école
- Route d'Harcourt au feu du restaurant le Bistrionome
- Rue d'Harcourt
- Rue ...

Ces affichages peuvent servir à informer les Martifontains, mais aussi les populations de passage, visiteurs réguliers et ponctuels dans notre ville des activités de la commune.

### Pourquoi ?

Insérer une affiche sur le panneau est gratuit.

Ainsi les associations qui le souhaitent peuvent bénéficier de cet équipement, donnant alors, à leur information, une visibilité importante vers le public.

**Attention la mise à disposition de ces panneaux est gratuite mais l'impression et la mise en page des affiches restent à la charge du demandeur**

Toutes les demandes de communication venant des associations seront traitées dans l'ordre d'arrivée avec une réponse vers le demandeur (rapide dans la mesure du possible...)

Il est également rappelé qu'un panneau lumineux est à disposition pour les messages des associations

## Comment faire ?

### **1- Se procurer le document de demande d'insertion**

Ce document est disponible :

- ✓ Soit en téléchargeant la **demande d'insertion en PDF**
- ✓ Soit via le formulaire à remplir en ligne en bas de la page
- ✓ Soit directement à l'accueil de la mairie

**Aucune demande ne sera acceptée par téléphone**

Le fait de remplir un formulaire de diffusion ne garantit en aucun cas la disponibilité des panneaux d'affichages à la date demandé. La commune ne saurait être tenue pour responsable du non diffusion des messages en raison d'incidents techniques.

La mairie de Saint Martin de Fontenay se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'affichage en cas de force majeure.

### **2- Délais à respecter**

Les informations seront diffusées pendant le laps de temps demandé (15 jours à 3 semaines maximum), quelle que soit la date de la manifestation.

Ces réservations s'effectuent en semaine (du mardi au mardi) et sont sous la responsabilité de la Société Cadres Blancs qui gère ces panneaux d'affichage

La demande devra être adressée par trimestre et au minimum semaine 3 semaines avant la date de début de diffusion souhaitée et la mise à disposition des affiches à la Société Cadres Blancs 2 semaines avant la mise en place.

Cette mise à disposition doit s'effectuer en Mairie et pas directement à la Société Cadres Blancs

Ces délais permettront de formuler une réponse assez tôt si celle-ci est négative, par rapport à l'événement, afin de laisser la possibilité d'envisager une autre demande (communication)

Toute demande hors délais ne sera prise en compte que dans la limite des espaces disponibles et ne sera pas prioritaire.

Toutes livraisons hors délais des affiches à la mairie sera également retoquée et l'affichage ne pourra s'effectuer

## **QUELLES REGLES ?**

### **1- Les messages acceptés**

Cet espace de communication est gratuitement mis à disposition des :

- ✓ Associations à but non lucratif organisant des manifestations ouvertes à tous et se déroulant sur le territoire intercommunal
- ✓ Services de l'intercommunalité, des services publics et des organismes sociaux.

Le référent mairie validera la conformité et la période de diffusion en fonction du contenu du message et de son caractère d'urgence éventuel.

### **2- Les messages refusés**

N'auront pas accès aux panneaux d'affichage, les informations à caractère :

- ✓ Religieux, syndical, politique, etc.....
- ✓ Privé (particulier ou entreprise)
- ✓ Commercial n'ayant pas un caractère événementiel visant à l'animation de la cité.
- ✓ Les événements associatifs d'ordre interne.

Aucune information commerciale, publicitaire ou privée ne sera diffusée sur le panneau.

Toutes les demandes comprenant un ou plusieurs de ces critères éliminatoires seront refusées.

De façon générale, Saint Martin de Fontenay refusera tous les demandes contraires à la loi en vigueur.

### **3- IMPORTANT**

**La taille des affiches doit respecter la taille des panneaux existant soit :**

**Largeur : 1.20 m X Hauteur : 1.76m**

**ATTENTION** Vous devez en quelques lignes nous expliquer l'objectif de votre message et le visuel qui sera utilisé



## FORMULAIRE DE DEMANDE D’AFFICHAGE sur les 2 m2

Envoyée ou déposée à la mairie de St Martin de Fontenay

Le.....

Si vous souhaitez diffuser un message sur les panneaux d’affichage de 2m<sup>2</sup>,  
merci de remplir le formulaire suivant.

Les champs marqués d’un astérisque seront obligatoirement renseignés.

Nom* :	
Nom du commanditaire* et nom de l’association* :	
Adresse mail du demandeur et N° de téléphone*	

### Renseignements concernant votre demande :

Date demandée du 1 <sup>er</sup> affichage* :
Date du dernier affichage (dans le cas d’affichages répétés) :
Fréquence des affichages (en cas d’affichages répétés) Nombre de semaine* : Totalité des 5 panneaux* : oui non Si non précisez le nombre de panneaux : .....

- ✓ Merci d’indiquer (ci-dessous) l’objectif et l’évènement de votre affichage ainsi que le visuel certainement utilisé
- ✓ Toutes demandes d’ordre religieux, syndical, politique, privé, commercial, etc. (particulier ou entreprise), n’ayant pas un caractère événementiel visant à l’animation de la cité ou les événements associatifs d’ordre interne seront refusés

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

**N’écrire qu’une seule demande par document**